



## COMUNIQUE DU 15 MARS 2020

Suite aux dernières restrictions mise en place par le gouvernement pour l'ensemble de la France, l'UNSA-EDUCATION demande qu'une harmonisation de fonctionnement soit mise en place pour l'ensemble des établissements de Martinique.

S'il y a nécessité d'organiser la continuité pédagogique, il n'y a aucune urgence à faire des réunions qui concerne plus généralement la vie des écoles et établissements.

Par ailleurs, l'UNSA-EDUCATION demande qu'au-delà de la seule réunion d'organisation de la continuité pédagogique qu'aucune présence ne soit exigée par les chefs d'établissements ou les IEN.

La prise en charge des enfants des adultes nécessaires à la gestion de la crise n'impose pas l'ouverture de l'ensemble des établissements de Martinique simultanément et par conséquent des roulements doivent être envisagés dans l'intérêt des personnels. L'accueil de ces enfants ne peut conduire à la mise en place de cours uniquement pour ces élèves.

L'UNSA EDUCATION exige donc une équité de traitement des personnels et des élèves de l'académie de Martinique.

MARC ADAINE

UNSA EDUCATION

MARIE MICHELLE TOUSSAINT

SE UNSA